



nîmes
métropole

NOTE DE SYNTHÈSE
CA 2023

Le compte administratif (CA) 2023

Rappel réglementaire

En 2023 la collectivité a disposé de 9 budgets :

- **3 budgets principaux** : PRINCIPAL - SPANC – AEROPORT
- **6 budgets annexes** : Eau - Assainissement - Aménagement numérique du territoire - Grand Cycle de l'eau-Collecte - traitement déchets ménagers-Transports

Le CA 2023 est soumis à l'approbation du conseil communautaire le 26 juin 2024.

Éléments de contexte

Rappel Contexte

Nîmes Métropole a été créée le 31 décembre 2001. L'EPCI se compose aujourd'hui de 39 communes.

La population INSEE 2023 s'établit à 262 108 habitants.

L'année 2023 a enduré comme 2022 une forte inflation. Cette inflation calculée par l'INSEE à fin décembre 2023 s'établissait à + 4,9 % sur un an glissant.

Les taux d'intérêts restent à un niveau élevé. (En moyenne 4,5% pour les nouveaux emprunts)

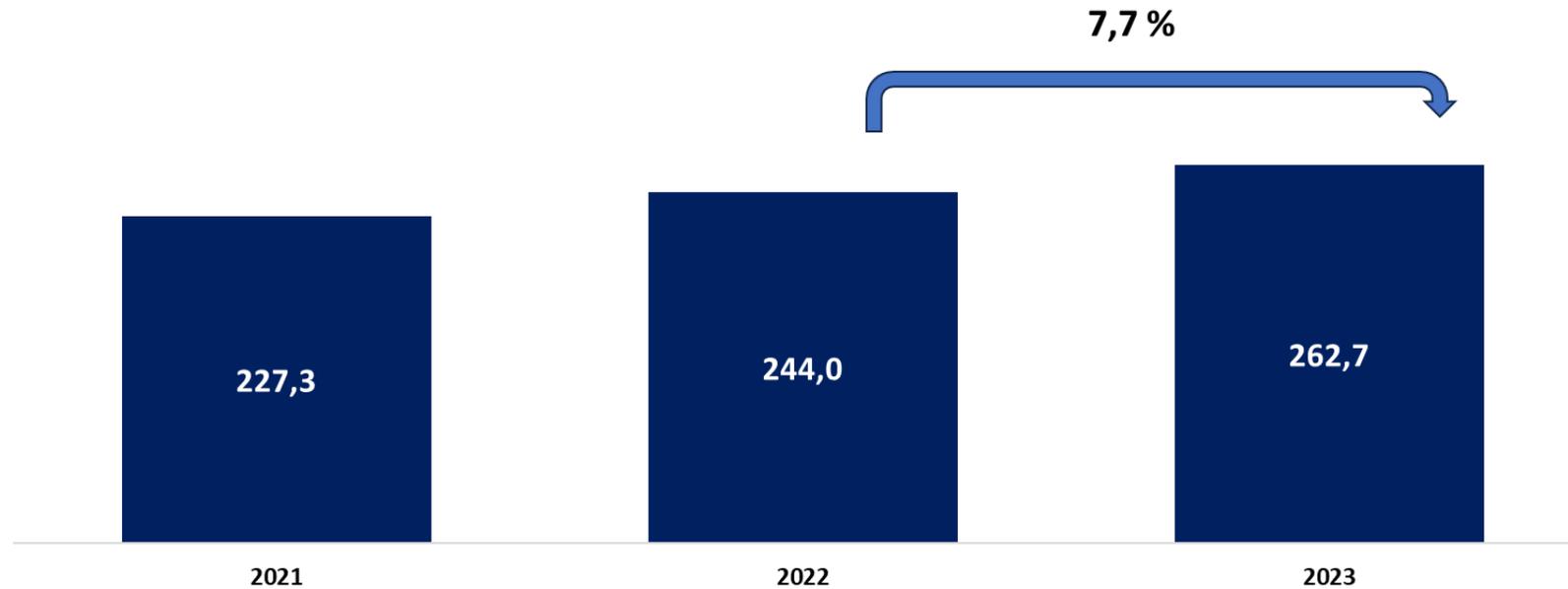
La rigueur et le recentrage sur les compétences fondamentales, depuis ce début de mandat, permettent de limiter au maximum l'emprunt tout en réalisant le programme d'investissement.

Ainsi en 2023

- Les dépenses de fonctionnement ont progressé à un rythme inférieur à celui des recettes de fonctionnement
- Les effectifs connaissent une nouvelle baisse.
- L'épargne brute progresse pour atteindre 60 M€
- Les projets d'investissements sont réalisés à hauteur de 83 M€
- L'endettement continue à se maintenir à un niveau inférieur à celui de 2020 et reste stable depuis 3 ans : 483 M€

Ressources des sections de fonctionnement (M€)

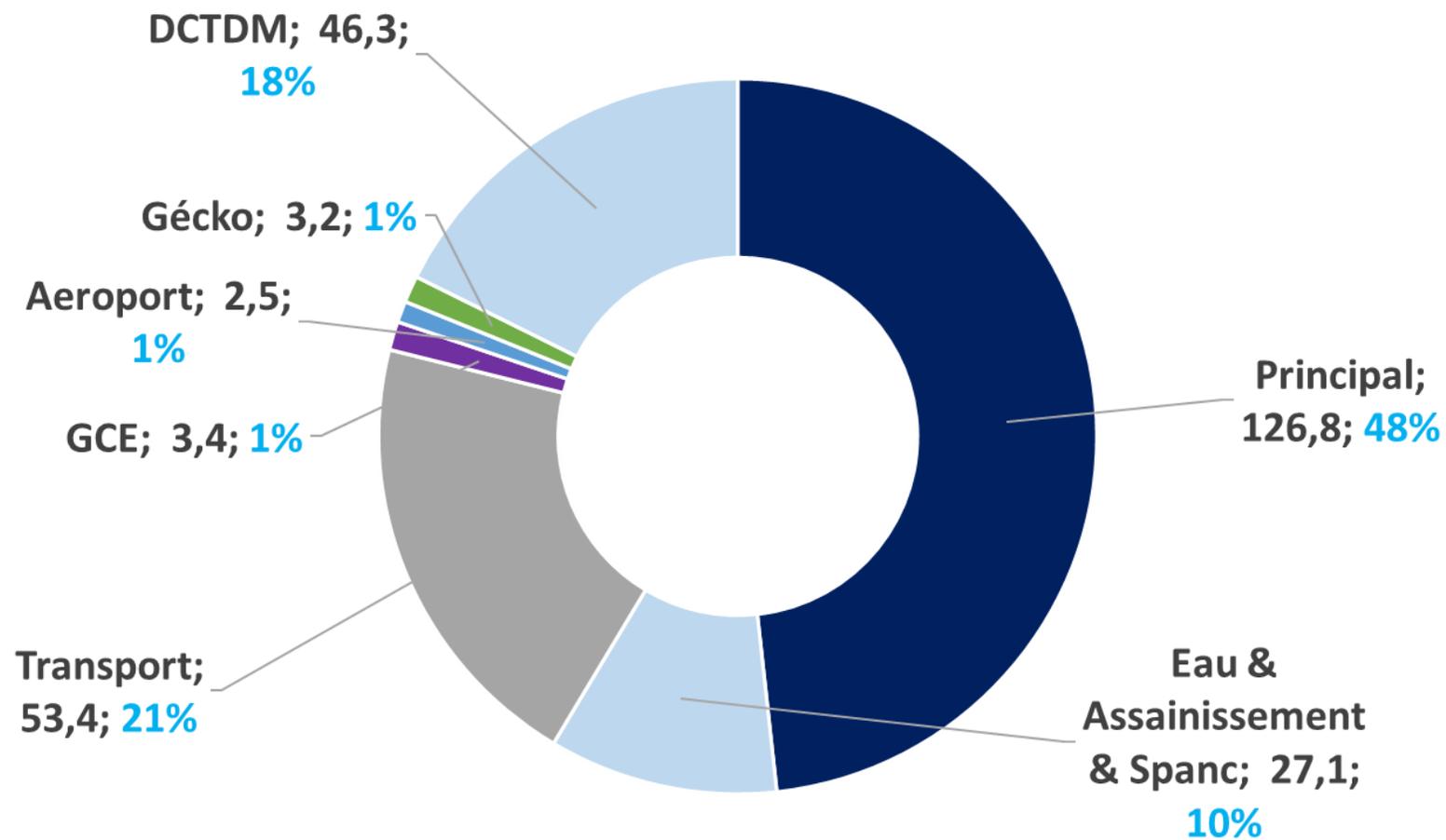
Recettes réelles 2023 (Hors opérations inter-budgétaires)



En 2023 La revalorisation mécanique des bases fiscales a permis de dégager des ressources indispensables pour faire face à l'inflation. Ces recettes additionnelles, proviennent essentiellement de la TVA de la CFE et de la TEOM.

Recettes des sections fonctionnement (M€)

Recettes réelles pour 2023 (Hors opérations inter-budgétaires et cessions)



Ressources des sections de fonctionnement (M€)

Recettes réelles 2023 (Hors opérations inter-budgétaires)

Recettes fonctionnement hors opérations inter budgétaires	2021	2022	2023	Ecart 2022 / 2023
Recettes Fiscales (Taxe Habitation, CFE, CVAE....)	89,3	95,3	102,2	6,9
Versement Mobilité	32,7	36,5	41,4	4,9
Taxe Enlèvement Ordures Ménagères	36,6	38,1	40,8	2,7
Taxe Gemapi	2,8	2,8	2,8	0,0
Dotations (DGF)	22,8	22,1	21,9	-0,3
Autres dotations	8,4	9,3	9,2	0,0
Recettes de l'eau	16,3	19,2	21,6	2,4
Autres Recettes	17,0	18,6	21,5	3,0
Produits Exceptionnels	1,3	2,1	1,3	-0,8
TOTAL	227,3	244,0	262,7	18,7

Les recettes de 2023 sont très fortement impactées par la hausse mécanique de la fiscalité et par l'augmentation du taux de versement mobilité.

Evolution des taux d'imposition de Nîmes Métropole

En 2023, les taux d'imposition pour la cotisation foncière des entreprises, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ont été maintenus.

Le produit de la taxe GEMAPI est resté stable à hauteur de 2 760 000 €.

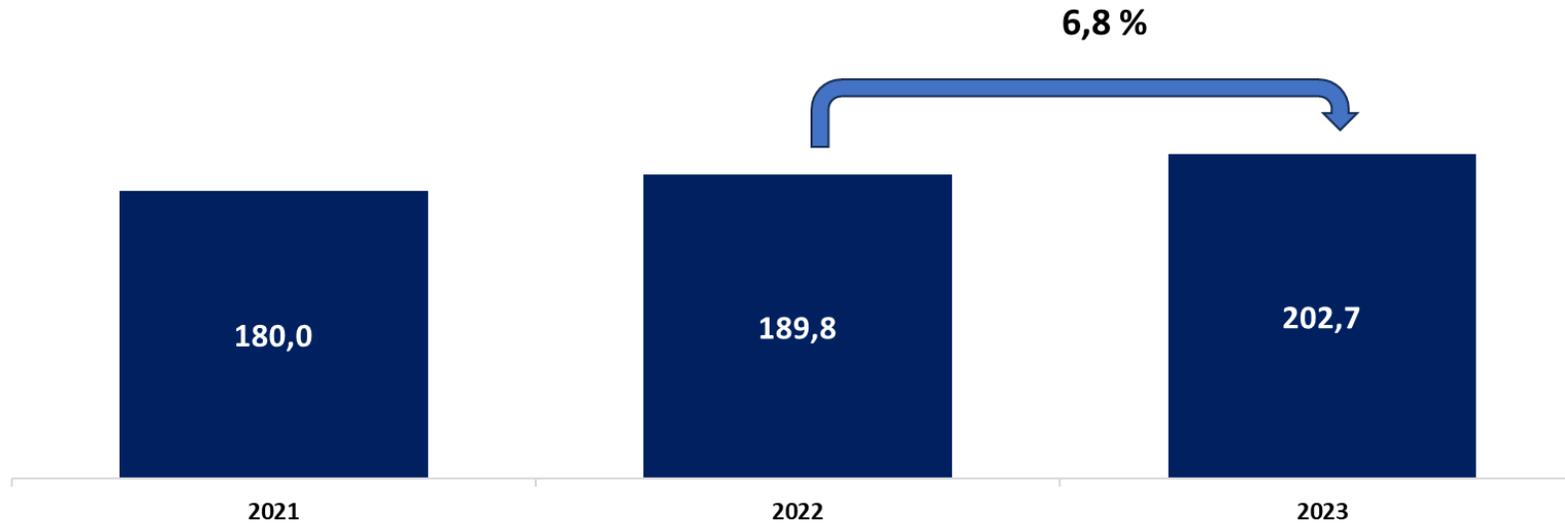
En 2023 du fait de l'amélioration du service transport, le taux de prélèvement du versement mobilité est passé de 1,8% à 2%.

Les différents taux d'imposition de Nîmes Métropole et leurs évolutions :

		2021	2022	2023
Budget principal	Taux Cotisation foncière des entreprises	34,30%	34,30%	34,30%
	Taux foncier bâti	0,00%	0,00%	0,00%
	Taux foncier non bâti	4,09%	4,09%	4,09%
Budgets annexes	Taxe enlèvement ordures ménagères	11,71%	11,71%	11,71%
	Versement Mobilité	1,80%	1,80%	2,00%
	Produit GEMAPI K€	2 760	2 760	2 760

Dépenses des sections de fonctionnement (M€)

Dépenses réelles 2023 (Hors opérations inter-budgétaires)



La hausse des dépenses en 2023 progresse à un rythme inférieur que celle des recettes.

L'année 2023 est toujours marquée par une forte inflation.

En dehors des augmentations entraînées par l'inflation, les principales variations sont liées à l'amélioration du réseau transport et par la dissolution du SMA. Des recettes exceptionnelles à hauteur de 1,7 M€ viennent améliorer la situation

Dépenses des sections de fonctionnement (M€)

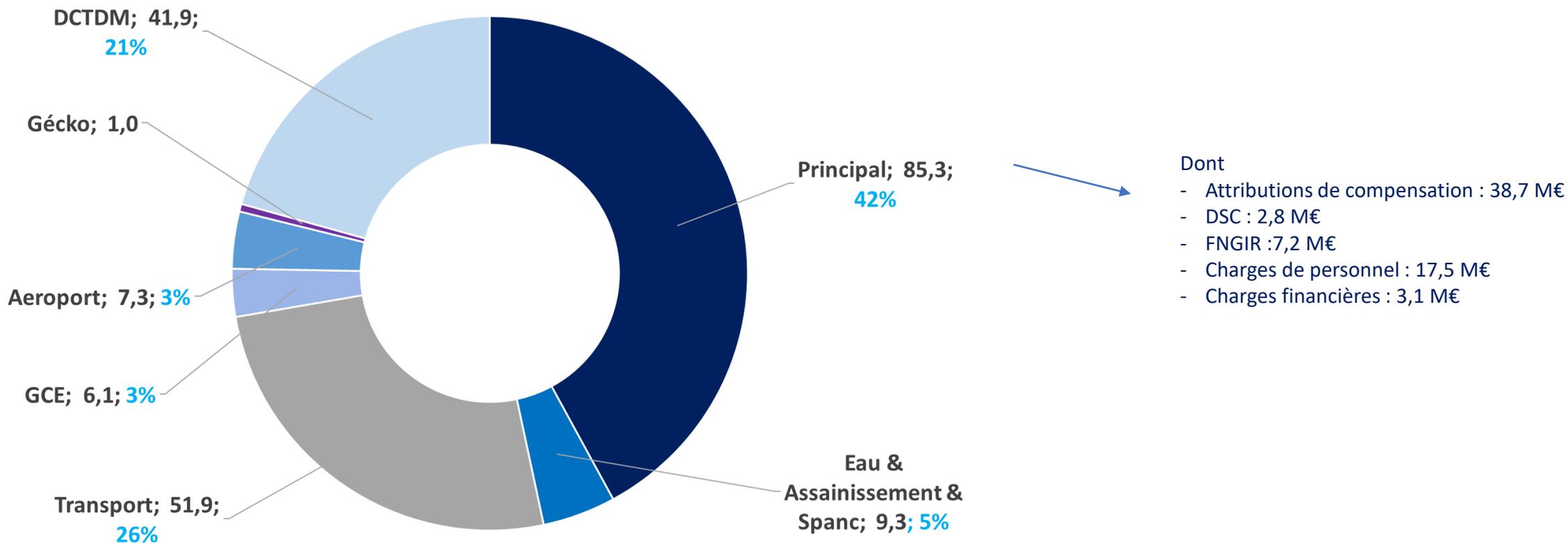
Dépenses réelles 2023 (Hors opérations inter-budgétaires)

Dépenses de fonctionnement hors opérations inter budgétaires	2021	2022	2023	Ecart 2022 / 2023
Frais de Personnel	25,3	25,5	24,9	-0,6
Charges Financières	10,7	11,3	13,9	2,6
Autres dépenses	24,4	26,6	31,8	5,1
Marchés DCTDM	32,2	34,3	37,4	3,1
DSP Transport	38,0	41,1	43,3	2,2
Reversement FNGIR	7,3	7,2	7,2	0,0
Reversements communes (AC & DSC)	40,4	41,7	41,5	-0,2
Exonération CFE / Revers. Impôts	0,6	0,0	0,4	0,4
Dépenses exceptionnelles	1,1	2,0	2,3	0,3
TOTAL	180,0	189,8	202,7	12,9

Les dépenses de 2023 sont très fortement impactées par l'inflation. En dehors de l'inflation certains sujets impactent les dépenses de fonctionnement : l'amélioration du service transport et la dissolution du SMA.

Dépenses des sections fonctionnement (M€)

Dépenses réelles pour 2023 (Hors opérations inter-budgétaires)



Dépenses des sections fonctionnement

Effectifs de la collectivité

En 2023, avec l'arrêt de la régie déchets sur la partie collecte, et en raison des difficultés de recrutement, Nîmes Métropole, connaît une forte réduction de ses effectifs.

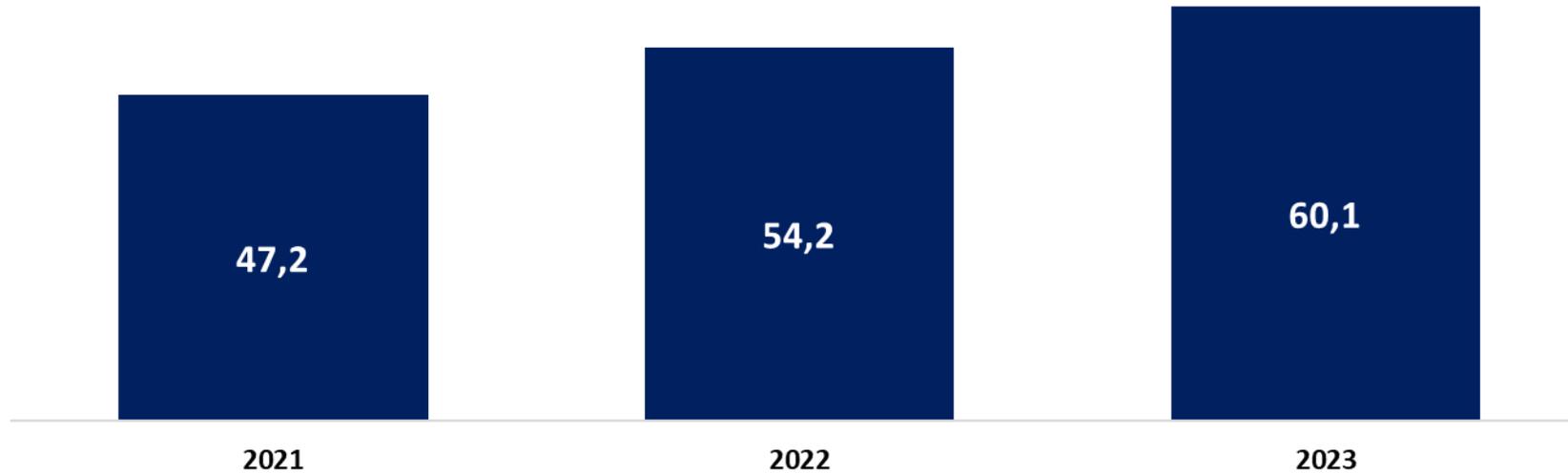
Effectifs totaux au 31 décembre

Effectifs au 31 décembre

2020	2021	2022	2023
497,7	467,0	457,5	439,2

Capacités de financement (M€)

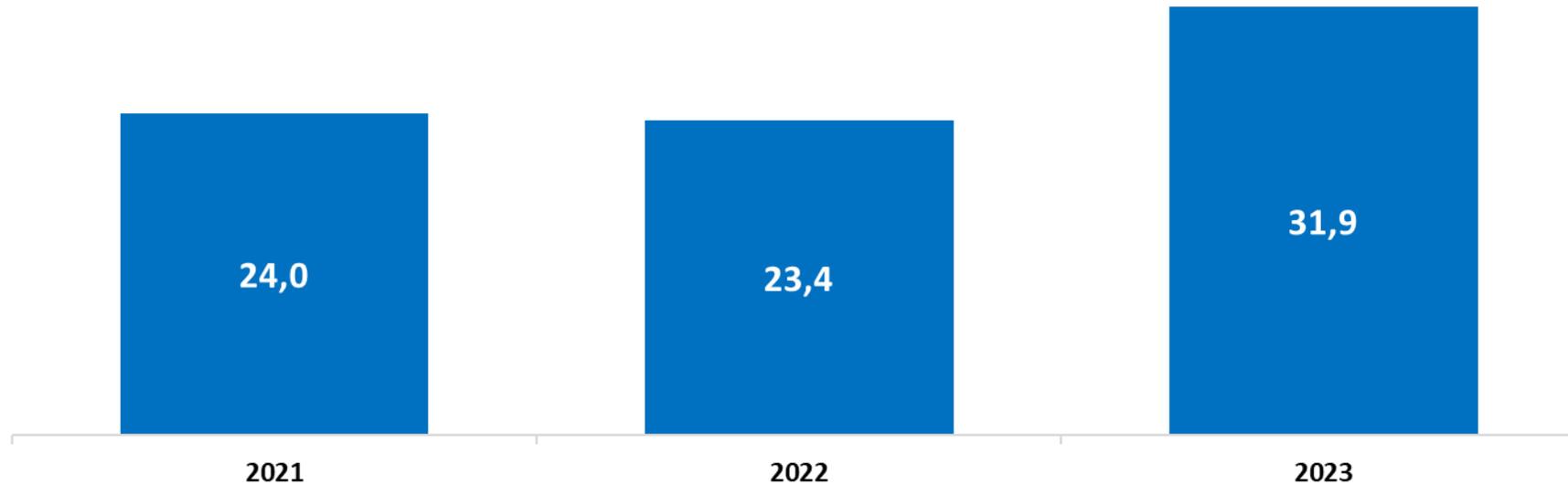
Epargne brute 2023



La prise de conscience rapide quant aux conséquences de l'inflation sur les finances de notre agglomération a permis de dégager sur 2023 un niveau d'épargne brute favorable.

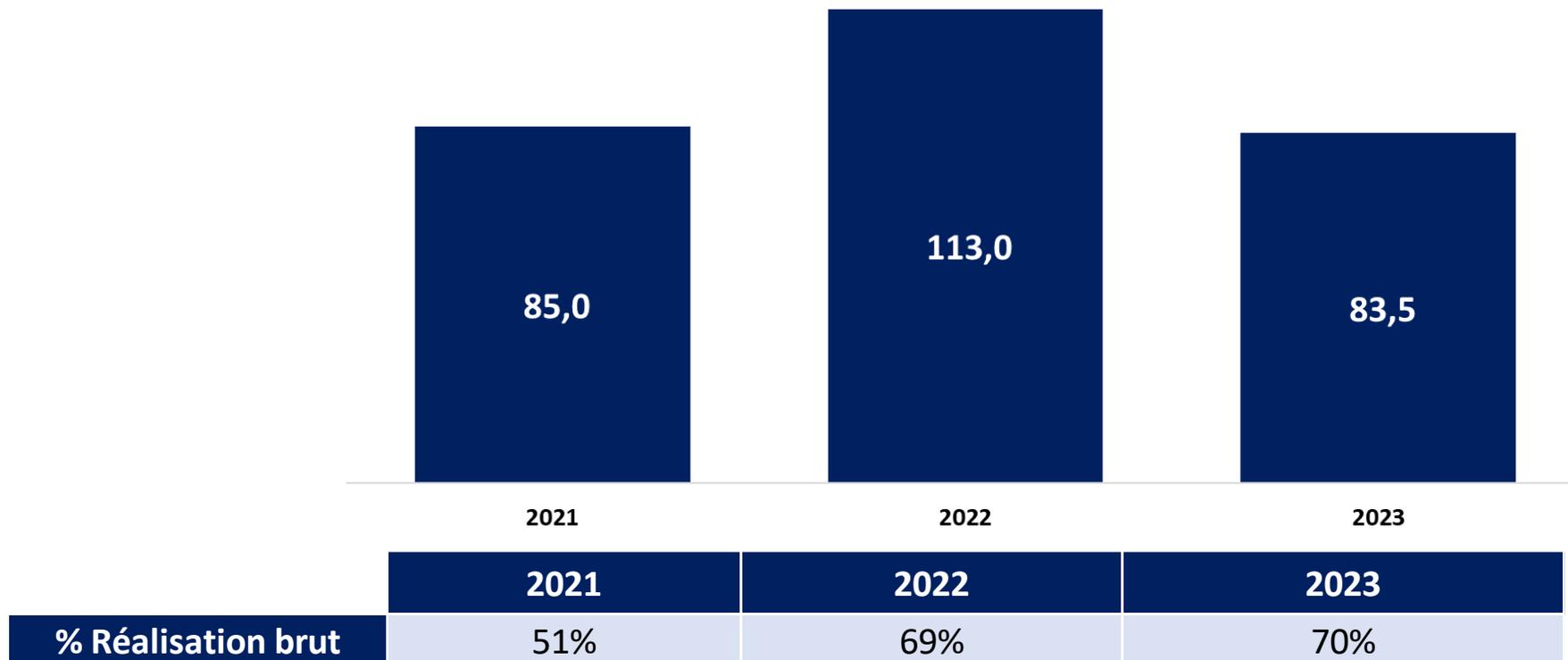
Capacités de financement (M€)

Epargne nette 2023 (Epargne brute – remboursement capital)



Dépenses des sections d'investissement (M€)

Dépenses équipement 2023



Dépenses des sections d'investissement (M€)

Principales réalisations 2023

Préserver notre environnement	35,7 M €
* Extension & renouvellement des réseaux	13,9 M€
* Autres investissements eaux et assainissement	12,1 M€
* Pompage NIMES Ouest	6,6 M€
* Amélioration de nos déchèteries	1,5 M€
* Gestion des déchets	1,6 M€
Mobilité : assurer un maillage cohérent de notre territoire	10,7 M €
* Finalisation de la ligne TCSP	1,2 M€
* Renouvellement de la flotte des bus	4,5 M€
* Autres investissements mobilité (Réseaux bus, parking relais ...)	5,0 M€

Dépenses des sections d'investissement (M€)

Principales réalisations 2023

<u>Assurer la protection des biens et des personnes</u>	18,7 M €
* Papi 2 & 3	13,6 M€
* NPNRU	1,1 M€
* Pluvial	2,7 M€
* Habitat	1,3 M€
<u>Développement économique et aménagement du territoire</u>	8,9 M €
* Aménagement et entretien des ZAE	3,5 M€
* Gecko	1,3 M€
* Aides à l'installation des entreprises	0,5 M€
* Ville intelligente Smart City (90% compteurs d'eau)	1,4 M€

Dépenses des sections d'investissement (M€)

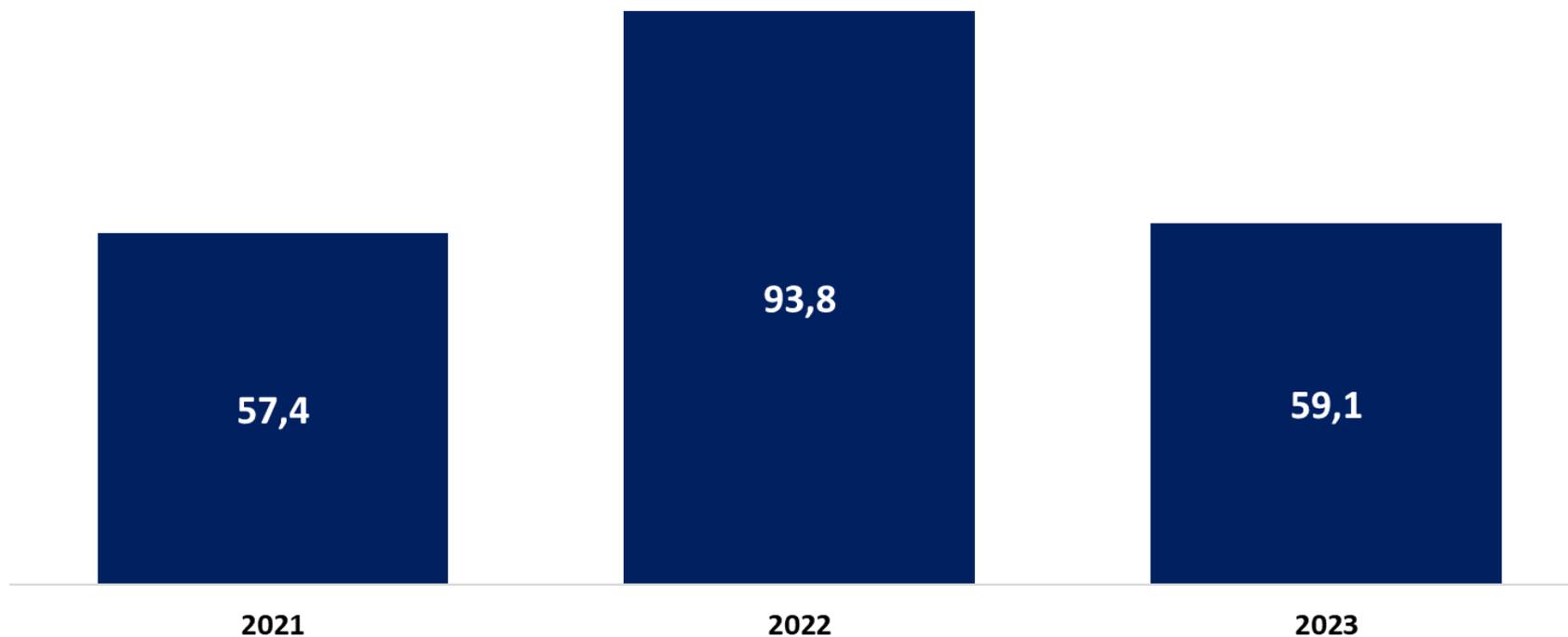
Principales réalisations 2023

* Bâtiments aéroport B46	1,5 M€
* Autres aménagement aéroport	0,4 M€
* Autres investissements développement économique	0,3 M€

Soutient aux projets des communes **6,2 M€**

Dépenses des sections d'investissement (M€)

Dépenses équipement nettes de subventions et de FCTVA



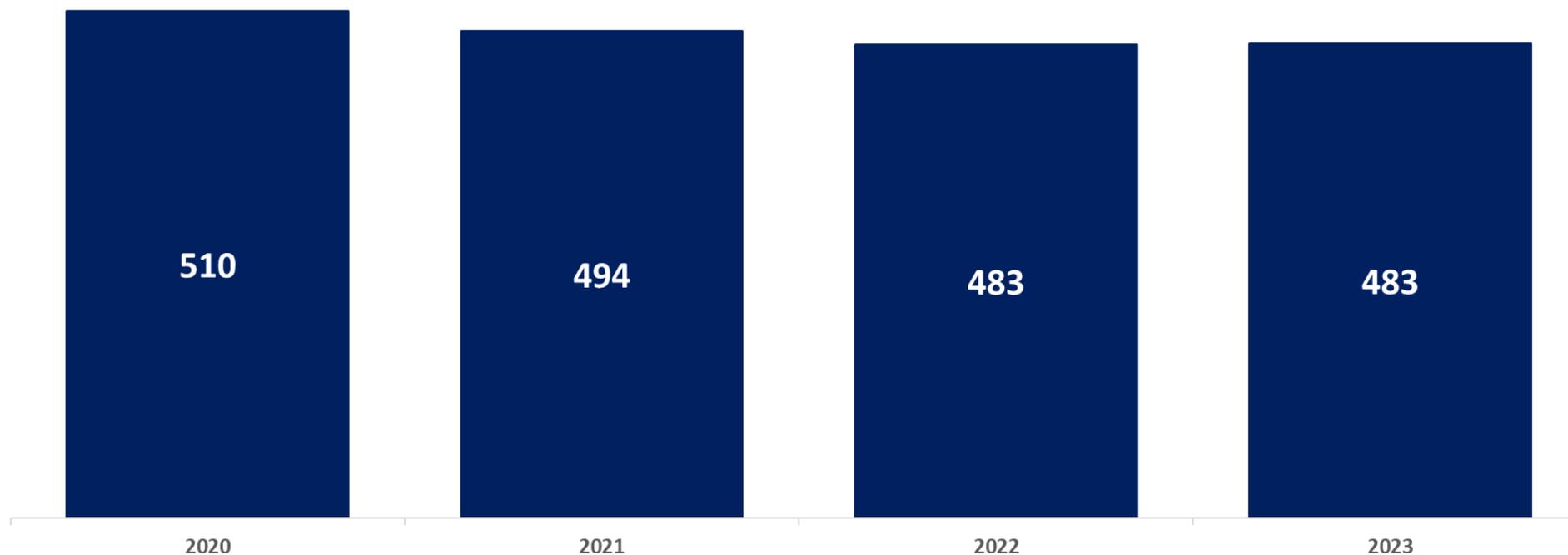
Crédits d'investissements pluriannuels (M€) : AP/CP

Budget	TOTAL AP	Crédits 2023
BUDGET EAU	73,2	15,7
BUDGET ASSAINISSEMENT	67,0	4,6
BUDGET PRINCIPAL	98,3	7,8
BUDGET TRANSPORTS	181,8	3,8
BUDGET OM	15,1	1,5
BUDGET GCE	147,1	13,1
BUDGET GECKO	1,5	0,0
BUDGET AEROPORT	15,7	0,3
TOTAL	599,7	46,9

En 2023 plus de la moitié des crédits est gérée en AP/CP

Financement des dépenses d'investissement (M€)

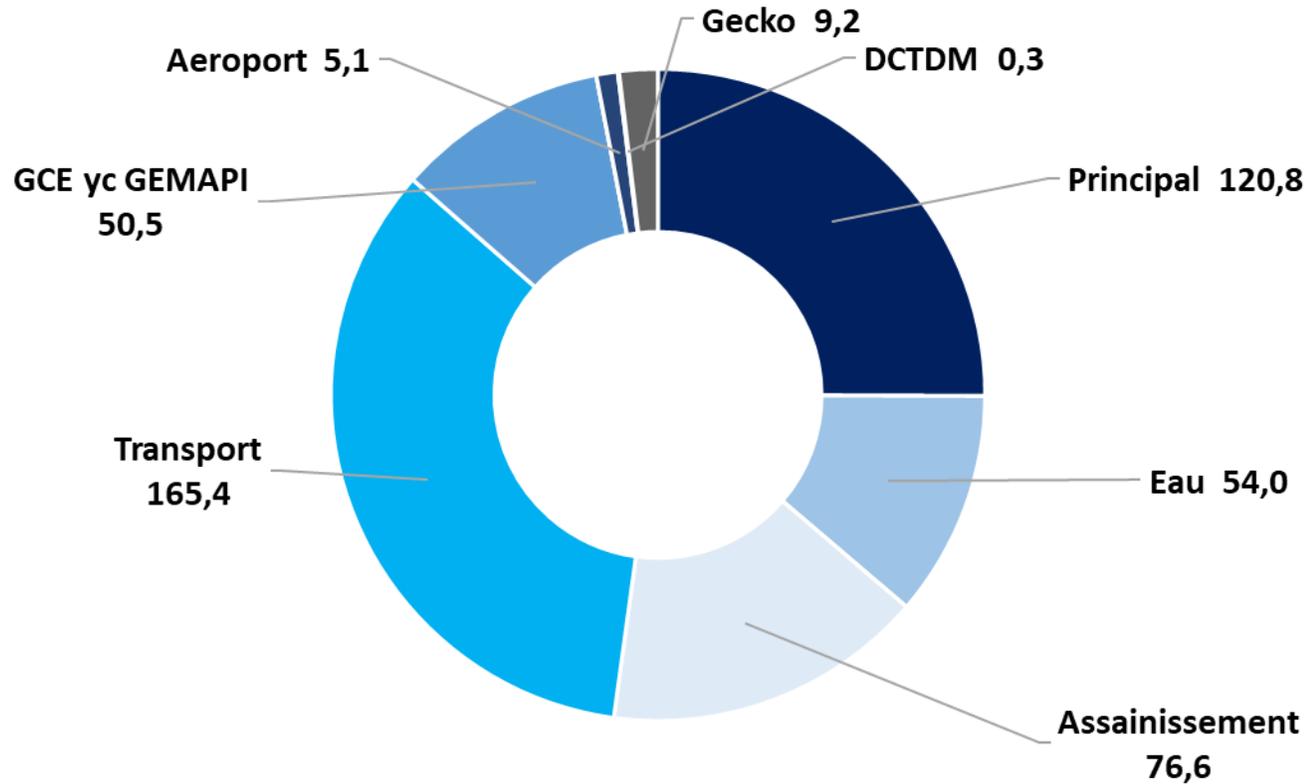
Evolution de la dette (yc dette GEMAPI)



Nîmes Métropole, depuis 2020 maîtrise son niveau d'endettement

Financement des dépenses d'investissement (M€)

Endettement 2023 figurant au CA y compris dette GEMAPI



Financement des dépenses d'investissement (M€)

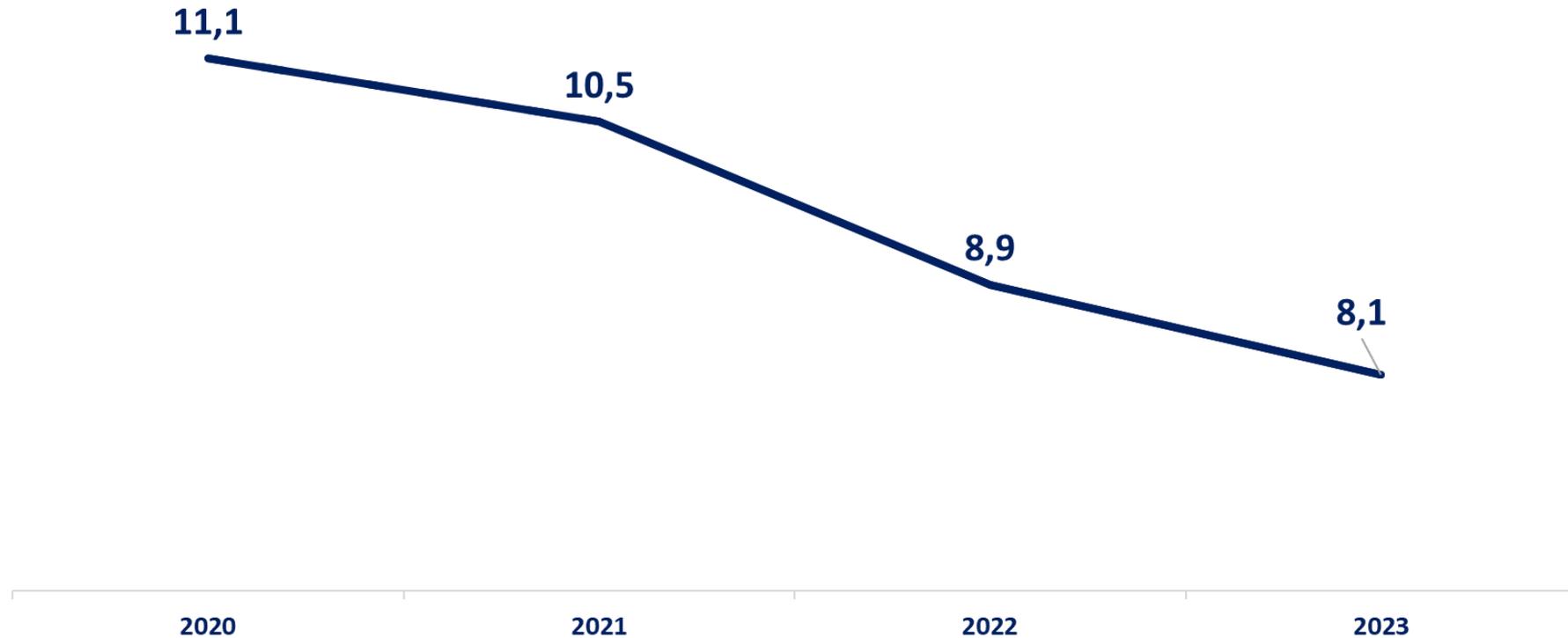
Ratio de désendettement CA 2023

$$\frac{\text{Dette : 483 M€}}{\text{Epargne brute : 60,1 M€}} = 8,1 \text{ années}$$

Le ratio de désendettement de Nîmes Métropole est inférieur aux limites imposées par la réglementation (12 ans)

Financement des dépenses d'investissement (M€)

Evolution du ratio de désendettement



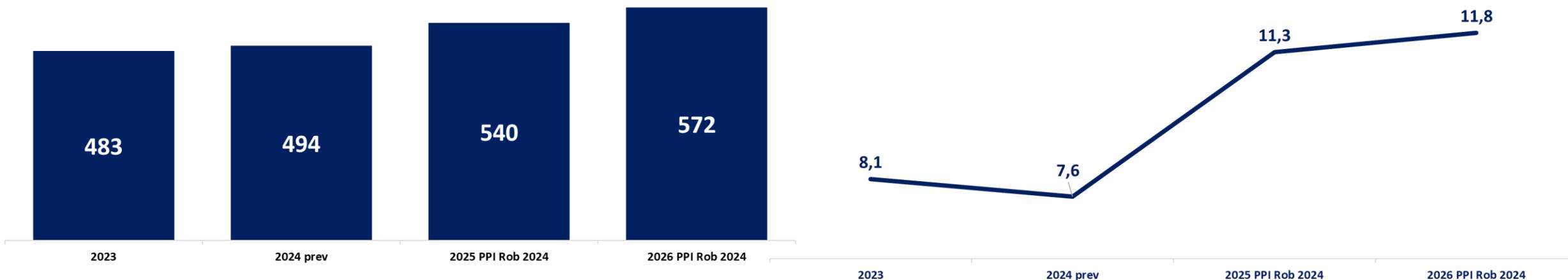
Nîmes Métropole, tout en développant son programme d'investissement ambitieux, maîtrise son endettement.

Principaux ratios du budget principal

	2022	2023
Dépenses réelles de fonctionnement / population	412,26	420,9
Recettes réelles de fonctionnement / population	517,52	536,0
Dépenses d'équipement brut / population	67,49	52,1
Encours de dette / population	526,19	493,6
DGF / population	84,49	83,3
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	16,4%	16%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	86,0%	84,6%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	13,0%	9,7%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	101,7%	92,1%
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	20,3%	21,5%

Vision prospective

Vision prospective de la dette 2024-2026 (M€)



Les prévisions 2025 - 2026 sont issues des données remontées à l'occasion de la publication du ROB 2024.

Une nouvelle prospective intégrant les éléments favorables et défavorables connus sera partagée à l'occasion de la préparation budgétaire 2025.